

*Question présentée par le député :*

*M. Jean Romain*

*Date de dépôt : 21 mai 2013*

## **Question écrite urgente**

**Pourquoi certaines expériences cantonales du CECR (nouvelle labellisation des langues vivantes) ont-elles été abandonnées ?**

Pas besoin d'être un expert pour remarquer que l'enseignement des langues vivantes au collège n'est pas à son maximum. Nombreux sont les élèves qui ne parviennent pas à s'exprimer dans telle langue étrangère même après plusieurs années d'apprentissage. Ce constat d'une utilisation trop peu pratique de la langue seconde a poussé le DIP à suivre les recommandations du CECR et ainsi labelliser l'utilisation pratique de ces langues grâce à un examen visant le niveau B2 de connaissances.

Certes, l'apprentissage d'une langue vivante vise la communication pratique, c'est un des aspects. Mais il existe d'autres dimensions à la langue, notamment la dimension littéraire, si importante au collège. Avant d'être un instrument de communication, la langue est un lieu de vie. C'est un creuset, riche et sonore, dans lequel se forge une partie de l'individu. De plus, la langue propose un code rigide, des cases sont là, réservées, et ce code chacun peut le remplir au gré de sa propre histoire. Elle permet de mettre de l'ordre dans le monde, intérieur et extérieur, et cet ordre est d'autant plus intéressant qu'il vient s'ajouter à l'ordre « naturel » de la langue maternelle. Elle offre ainsi la jouissance de comprendre, le bonheur qui donne parfois l'envie de s'abîmer dans les phrases, les vers ou simplement les sons.

Parce que la langue est musique, l'élève qui l'acquiert puis l'adulte qui la maîtrise aiment à en jouer comme d'un instrument. Imitation infinie des mots, puis des motifs, repris dans la bouche d'un professeur, d'un écrivain, d'un chanteur, plaisir des phrases rythmées qui se répètent ! Ainsi, la langue se fait littérature, et nombreux sont les élèves qui, longtemps après avoir obtenu leur maturité, se souviennent des œuvres étudiées (pas nécessairement comprises in extenso) mais dont le pouvoir enchanteur demeure bien des années après.

Il leur suffit, par la suite, de quelques mois de cours intensifs pour parvenir à communiquer de manière satisfaisante dans la vie pratique.

Mais, vouloir réduire la langue seconde à sa seule fonction de communication, c'est la réduire tout court, particulièrement dans une école qui a fait de la culture et donc de la littérature un de ses aspects fondamentaux, et, vouloir labelliser le niveau des élèves en fin de formation en fonction des critères du CECR, c'est simplifier le champ langagier à un niveau inacceptable pour la maturité.

*Ma question est donc la suivante :*

*Pourquoi certaines expériences cantonales alémaniques, qui s'étaient inscrites dans la logique du CECR au collège (nouvelle labellisation des langues vivantes), ont fait long feu après quelques années et ont été abandonnées ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour la réponse qu'il apportera à la présente question.